



Projet Educatif

PREAMBULE

L'association On-Stage MPR est une association loi 1901, déclarée auprès de la sous-Préfecture de Sarlat-la-Canéda (Dordogne) en date du 5 avril 2012.

L'objet de l'association est de :

- développer les activités liées au sport et/ou au tourisme motocycliste,
- d'étudier les questions de nature à en favoriser le développement,
- d'offrir à ses membres un loisir sportif et éducatif par l'apprentissage des activités liées au motocyclisme et à la sécurité routière.

Dans le cadre de son objet, l'association On-Stage MPR organise et développe des séjours de vacances et loisirs, destinés aux enfants et adolescents de 7 à 17 ans, pendant les vacances scolaires.

Ce projet éducatif détaillé est élaboré par l'association. Il est transmis à l'ensemble de ses personnels d'encadrement et d'animation avant l'ouverture des séjours. Il complète le Règlement Intérieur disponible sur le site www.on-stage.fr ou sur simple demande à l'adresse info@on-stage.fr.

LES OBJECTIFS

Le projet éducatif et pédagogique autour duquel les séjours On-Stage MPR sont articulés est :

- initier les enfants et adolescents à un ou des sport(s) mécanique(s), ou leur apporter un enseignement visant à les perfectionner,
- assurer une réelle sensibilisation à la sécurité routière et aux risques liés à l'usage d'engins mécaniques,
- adapter les activités aux besoins et capacités de chaque participant,
- assurer une finalité éducative au travers de l'ensemble des activités ludiques proposées,
- privilégier la liberté et l'amusement afin que les enfants et adolescents se sentent bien,
- développer l'autonomie des enfants et adolescents, tout en apprenant la vie en groupe et l'importance du respect mutuel,
- assurer la sécurité affective, morale et physique des enfants et adolescents,
- contribuer à combattre les inégalités sociales et culturelles.

LES MOYENS

I. LES EQUIPES

Les équipes d'encadrement et d'animation constituent un pilier essentiel de la bonne organisation d'un séjour de vacances à destination des jeunes. D'autres adultes participent également au bon déroulement des séjours (équipes de structure).

Axe N°1 : L'animateur est un vecteur d'exemplarité, garant de sécurité et sérénité

Il doit :

- Avoir un comportement exemplaire aux yeux des jeunes : ces derniers doivent pouvoir se référer à l'équipe d'animation pour atteindre les objectifs cités :
 - . Être à l'heure
 - . Avoir une tenue descente et propre
 - . Avoir un langage correct et faire preuve de politesse et courtoisie en toute circonstance
 - . Respecter les autres
 - . Respecter les mesures d'hygiène fondamentales
 - . Eviter toute violence physique et morale
- Apporter un soin particulier au bon déroulement de ses journées d'animation :
 - . Préparer à l'avance ses journées
 - . Être motivé et vouloir participer à une action éducative
 - . Participer activement au fonctionnement, prendre des initiatives (en concertation avec le reste de l'équipe), être force de proposition
 - . Appliquer les méthodes pédagogiques et se former.
 - . Gérer son temps de repos
 - . Faciliter la mise en œuvre du projet pédagogique et respecter la règle de vie et tout ce qui a été décidé au préalable avec toute l'équipe.
 - . Favoriser les échanges entre jeunes/animateurs en faisant des bilans réguliers sur l'organisation du séjour (planning, activités, désaccords...).
- Veiller au bien-être et à la sécurité des enfants et adolescents :
 - . Garantir la sécurité et la sérénité de tous les jeunes durant les activités, les repas et les temps calmes et libres
 - . Accueillir les enfants et faire attention aux recommandations des parents : ces derniers doivent partir rassurés pour leur jeune. Donc : sourire, écoute, politesse et courtoisie.
 - . Respecter les rythmes, l'âge et les besoins de chacun : l'animateur doit préparer ses activités en fonction des aspirations et rythmes des jeunes (et du temps !)
 - . Soutenir et aider les jeunes timides, réservés en les rassurant et en les motivant : si l'animateur est lui-même confiant, dynamique, motivé et acteur, le jeune le sera lui aussi.
 - . Être à l'écoute de chaque jeune: certes, l'animateur n'est pas un copain, mais le jeune doit pouvoir se confier sans crainte à l'animateur dès qu'il le désire
 - . Être au contrôle de l'hygiène des enfants et des adolescents et faire respecter les locaux et la propreté du milieu environnant

Il est interdit de fumer sur la structure.

Les droits et devoirs de l'animateur :

Il a le droit à l'erreur sans être l'objet de « moquerie » mais a le devoir d'en tenir compte pour évoluer.

Il a le droit au sommeil, aux temps de repos, mais a le devoir d'avoir la « pêche » la journée dans ses temps d'animation. Comme pour les jeunes, nous demandons que chacun gère son temps de sommeil correctement.

Il a le droit de recevoir une aide technique et pédagogique pour mener ses activités et leur préparation mais a le devoir de bien préparer ses temps d'animation pour qu'elles soient de qualité.

Il a le droit à des temps de pause pour lui permettre de souffler mais a le devoir de ne pas pénaliser les activités.

Tous les abus, quels qu'ils soient, seront très mal venus. Chacun gère sa vie privée mais en aucun cas cela ne devra apparaître sur le groupe et devant les jeunes.

Axe N°2 : Le directeur est garant d'une organisation fluide et sécurisée. L'assistant sanitaire lui apporte une aide précieuse en matière de santé

Il veille au bon déroulement du séjour en conformité avec les textes réglementaires, les objectifs pédagogique et les orientations du projet éducatif l'association On-Stage MPR.

Ses principales attributions couvrent :

- la gestion des questions administratives (planning, congés, etc.)
- la logistique des activités (réservation des sorties, déplacements, etc.)
- la bonne cohésion de l'équipe d'animation
- la contribution active à la formation des stagiaires et des animateurs
- la sécurité des enfants et à la conformité des activités par rapport à la législation et aux lois en vigueur
- la participation à certaines animations sur le terrain, grâce à ses compétences
- les relations avec l'association On-Stage MPR, les autorités locales, les prestataires et les familles

Il est donc le pivot et le régulateur de la vie du centre.

Un assistant sanitaire complète les attributions du directeur en lui apportant ses compétences en matière de santé. Il est chargé de :

- la vérification des fiches de liaisons surtout au niveau des vaccinations, des fiches médicales et de traitements
- la préparation et distribution des traitements selon prescription
- l'organisation de l'infirmerie et des trousse de secours
- la réalisation des soins légers en liaison avec un médecin
- l'information de l'équipe sur soins et premiers secours

Axe N° 3 : Une équipe de structure impliquée dans la vie du centre de vacances

Le projet pédagogique est transmis à l'équipe de structure avec des explications centrées sur l'importance de leur rôle dans la bonne marche du centre. On peut alors préciser ce qu'on attend d'eux. L'aménagement de leur tâche sera calqué dans la mesure du possible sur le rythme des jeunes.

Le directeur veillera au respect de l'équipe de structure par l'équipe d'animation et par les jeunes.

L'économiste (géré par le domaine d'Ariane)

C'est le responsable « référent » du personnel de structure.

Il élabore les menus avec le cuisinier en respectant un équilibre alimentaire.

Il établit les prix de journée.

Il est responsable des achats, de la réception et des stocks.

Il est responsable de l'entretien des locaux sous la réglementation HACCP.

Il est responsable l'organisation de l'équipe de structure.

Le cuisinier (géré par le domaine d'Ariane)

Il élabore les menus avec l'économiste en respectant un équilibre alimentaire, les quantités et les problèmes alimentaires de certains jeunes.

Il se fait seconder par l'équipe de structure.

Il respecte les normes et la réglementation HACCP.

L'équipe de structure (géré par le domaine d'Ariane)

Elle prendra à sa charge toutes les tâches de la vie quotidienne, de seconder le cuisinier, la confection des repas, le service, la vaisselle, le ménage et le linge (entretenir tous les locaux du centre).

II. LES VALEURS

Axe N° 4 : Mettre en place un temps de vacances équilibré

En permettant à chacun de :

- Faire un maximum d'activités variées avec une possibilité de libre choix
- Pouvoir se reposer avec l'élaboration d'une grille d'activités équilibrées
- Vivre intensément la vie du groupe en ménageant aussi des temps individuels
- Découvrir un autre milieu avec ses aspects culturels
- Prendre plaisir à vivre en collectivité

Axe N° 5 : Enrichir chaque participant

- Découverte d'un milieu différent
- Activités sportives de plein air en alternance avec les découvertes de la région
- Activités mécaniques (motos, quad, jet-ski)

Axe N° 6 : Faire en sorte que le séjour soit un lieu de participation, de responsabilités et d'autonomie.

L'équipe d'animation travaille à développer :

La participation :

- Possibilité de choix dans les activités
- Associer les jeunes à l'organisation du séjour en tenant compte de leurs désirs et envies

La responsabilité :

- Gestion de son argent de poche pour les 12 - 17 ans.
- Pour les 7 - 11 ans, nous leur demanderons de nous confier leur argent. Nous utiliserons un outil permettant de gérer son argent. Nous les sensibiliserons à cette gestion
- Gestion de son matériel personnel : chaque jeune gère ses vêtements
- Gestion du matériel du groupe : le matériel collectif est adapté aux jeunes. Il est en gestion libre avec des règles d'utilisation et de rangement établies par l'équipe d'animation. Cependant certains outils estimés fragiles ou dangereux par l'équipe seront mis à disposition sur demande et sous la surveillance d'un encadrant.

L'autonomie :

- **Créer des repères** : Les jeunes seront divisés en petites équipes ayant un animateur référent par groupes. Les jeunes disposeront d'une salle qu'ils pourront s'approprier par des décors et des aménagements.
- **Temps aménagés en fonction des besoins** :
 - Réveil individualisé : les jeunes peuvent se lever à partir de 8h00. Deux animateurs les accueilleront pour le petit-déjeuner le reste de l'équipe d'animation prend le relais à 8h30. Les deux animateurs ayant effectué l'accueil se rendent à proximité des chambres pour permettre que le réveil s'effectue dans le calme et respect de chacun.

- . Les animateurs sont présents dans les différentes salles et sanitaires. Chacun veille à ce que les jeunes commencent leur journée dans de bonnes conditions (habillage, toilette...) et de bonne humeur. Les jeunes se dirigent vers l'activité matinale.
 - . Repas à partir de 12h00 le midi et 19h le soir.
 - . Temps calme après le repas de midi jusqu'à 14h : les activités sont adaptées au moment : possibilité de se reposer dans les chambres ou à l'extérieur, moment privilégié pour écrire, lire, faire des jeux de société, finir les activités manuelles entamées.
 - . Goûter : il sera mis à disposition des jeunes lorsqu'ils seront au sein du centre et géré par les animateurs en dehors.
 - . Coucher individualisé : après le repas les jeunes peuvent participer aux veillées organisées par les animateurs ou par eux. Elles sont adaptées au rythme des jeunes. Les animateurs essaient de leur faire prendre conscience de leur état de fatigue. Ils sont présents et à disposition jusqu'à ce que tous les jeunes soient couchés et au calme.
- **Espaces aménagés en fonction des besoins :**
- . Pour leur chambre : chaque jeune sera responsable du rangement et du ménage. Cela passera par un temps de rangement quotidien des chambres.
 - . L'extérieur : lieu ouvert à différentes activités, mise à disposition de jeux, matériel et espaces fonctionnels (basket, volley ball, ping-pong, football, etc.).

Axe N° 7 : Faire en sorte que le séjour soit un lieu de respect et de tolérance.

- Favoriser la communication entre les jeunes et avec l'équipe d'animation en n'excluant pas les débats avec eux : Il faut dès le départ créer des relations de confiance entre les participants et l'équipe d'animation. Ce séjour est celui des jeunes et il est normal qu'ils s'y impliquent. Cela doit leur être présenté dès le premier jour en sachant qu'ils ont la possibilité de s'exprimer quand ils le désirent même s'ils sont en désaccord. L'animateur doit être à l'écoute au maximum.
- Privilégier les activités favorisant les actions communes des garçons et des filles.
- Ménager des moments où chacun pourra retrouver son intimité.
- Favoriser l'échange culturel en s'organisant pour que chacun puisse développer ses idées personnelles.
- Favoriser l'aide et la solidarité entre grands et petits.
- Favoriser les activités avec des jeunes d'âge différent.

Axe N° 8 : Apprentissage de la vie en collectivité et de la démocratie.

- **Choix dans les activités :**
 - . Il est important que tous puissent avoir le choix dans les activités mais il est fondamental de participer au maximum en essayant de faire l'effort d'adhérer à certaines activités, qui plaisent moins, du moment que la majorité du groupe est d'accord.
 - . Proposer des activités riches, originales et clairement définies à l'avance pour que les jeunes ne soient pas déçus par les jeux (toujours prévoir des activités de secours si contretemps ou intempéries !).
 - . Des activités physiques et sportives: jeux collectifs, grands jeux de plein air, promenade (doit répondre à un objectif, ce n'est pas une activité "meuble" !), course d'orientation, chasse au trésor, petits jeux...
 - . Des activités manuelles: celles-ci doivent s'inscrire dans le projet du centre et ne doivent pas être des passe-temps. Elles doivent être variés et originales : projets de peinture, de sculpture, de bricolage, d'exposition, de création de jeux...
 - . Des activités "intellectuelles": elles doivent favoriser l'imagination, l'attention et la réflexion des jeunes : projets de théâtre, de contes, jeux de société, ...

- **Participation à la vie quotidienne** : responsabilisation, exemplarité, attention des uns envers les autres.
Elle sera élaborée dès les 1ers jours dans laquelle les jeunes, les animateurs et le directeur établiront des règles de vie. Cette dernière sera votée par tous et sera affichée en ne cachant pas que l'on peut y revenir n'importe quant à la demande d'un membre du groupe. Celle-ci aura pour but de faciliter le dialogue et le respect.
 - . **Les points non-négociables sont :**
 - . Alcool interdit sur les séjours pour tout le monde (jeunes et adultes),
 - . La drogue,
 - . Non-mixité dans les chambres.
 - . Interdiction de fumer dans les locaux du centre. Interdiction aux jeunes de Sortir hors du centre sans un animateur.
 - . **Les points négociables lors de l'élaboration d'une charte :**
 - . L'heure du coucher....
 - . En cas de non-respects des règles de vie par les jeunes, ces derniers seront avertis lors de l'élaboration de ces dernières qu'un système de trois chances sera mis en place.
 - . En effet, la 1ère infraction donnera lieu à une explication claire et précise, une confiscation...
 - . La 2ème infraction aura pour conséquence une sanction proportionnelle mais plus important, (un service supplémentaire...).
 - . La 3ème infraction entraînera une sanction plus importante.
 - . Une infraction grave pourra entraîner le retour à la famille : L'organisme, parents et jeunes en seront avertis.

III. LES LOISIRS

Axe N° 9 : Mise en place d'une activité principale de loisir mécanique « la moto »

L'objectif est de former les jeunes dans le but de piloter une moto en toute sécurité. Ainsi le respect d'autrui et le respect de l'environnement, vigilance et justes réflexes sont nos mots d'ordre.

Cette activité apporte au jeune les bases de la moto tout terrain en développant chez eux technique, initiatives, prudence, imagination, sens de la réussite.

L'association, à travers le « loisir mécanique », met disposition un parc de moto varié et adapté. Une gamme complète de cylindrées permet à chacun de trouver un moteur d'une puissance adaptée à son niveau d'expérience et de comportement.

L'encadrement des activités est assuré par des animateurs diplômés (BF1 et BAFA) sous la direction d'un BEES (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif) Motocyclisme « Option sécurité routière ». Ils sont capables d'estimer le niveau de chacun des jeunes. Ils décident alors, s'il faut passer à une étape supérieure ou s'il faut changer de moto. Dans cette optique, des parcours imposés et des exercices techniques jouent le rôle d'autotest.

L'activité moto

Il ne s'agit pas pour nous d'en faire des champions, mais d'amener progressivement les enfants, à la maîtrise d'un deux roues motorisés et de les valoriser dans cet apprentissage.

Tout au long des activités, nous cherchons à développer :

- . les notions de sécurité routière liées à la pratique moto (port du casque, respect du code de la route)
- . la conduite et ses techniques
- . les notions en mécanique et en entretien des motos

Le terrain où se déroule l'activité répond à des exercices techniques et parcours imposés. En effet, il présente des circuits évolutifs et sûrs favorisant la technique plus que la vitesse.

La richesse de la prestation sera le dialogue confiant et permanent entre l'initiateur et le jeune. Cet œil extérieur plus l'auto-jugement seront les bases sûres d'une progression valorisante.

La structure s'efforcera de respecter une évolution logique dans la formation. Pédagogie et patience permettront de ne pas brûler les étapes. Les initiateurs moto, forts de leur propre expérience pourront juger à tout moment du niveau des jeunes ; une fiche d'évaluation leur sera distribuée à la fin de chaque étape.

Il paraît donc évident que chaque jeune pourra évoluer à son rythme, respecter son équilibre et satisfaire les besoins qui l'ont amené parmi nous. Il pourra extérioriser ses conflits, ses malaises en substituant à l'activité un nouveau terrain d'aventure où le danger est contrôlé.

L'insertion des jeunes par l'accès à la conduite permet à l'individu de se confronter à la maîtrise de l'outil et d'y arriver ! Une réussite qui demande une maîtrise de soi...

Cet apprentissage permet aussi d'enseigner les règles élémentaires de solidarité, de courtoisie, de respect d'autrui.

C'est un outil efficace d'intégration.

L'activité au sens large est le pilier de tout projet d'animation, elle est structurante.

Dans notre société, savoir conduire est une valorisation ; posséder une moto en est une autre.

Axe N° 10 : Mise en place d'une activité principale de loisir mécanique « le jet-ski»

Nombreux sont ceux qui rêvent de monter un jour sur un jet ski. Dès maintenant, ce rêve peut être réalisé grâce à l'activité Jet Ski dès l'âge de 14 ans. Débutants ou confirmés peuvent participer à ces séances ludiques encadrées par un professionnel titulaire du Brevet d'Etat. Les adolescents pourront apprendre la pratique du Jet Ski par groupe de niveau.

Le Jet Ski vous offrira une expérience unique et très enrichissante.

Axe N° 11 : Mise en place d'une activité principale de loisir mécanique : le wake board

Les enfants et adolescents partent à la découverte d'un sport encore peu connu mais passionnant. Proche du ski nautique, il s'en différencie par l'usage d'une seule planche. Tout au long du séjour wake board, des intervenants diplômés d'Etat accompagnent les jeunes inscrits avec des exercices ludiques.

Nos professionnels s'adaptent au rythme des enfants en proposant des séances de wake board selon le niveau du groupe. Ils découvriront une discipline nautique qui depuis 1984 n'a cessé de s'améliorer. Cette spécificité permet, dès l'âge de 8 ans, de progresser au contact de l'eau en toute sécurité.

Axe N° 12 : Mise en place d'activités de plein air, de création et d'expression.

Les jeunes choisissent leurs activités en fonction des différents plannings prévus au préalable par les animateurs.

Les animateurs doivent être disponibles et réceptifs aux demandes des jeunes, ils doivent pouvoir les aider à trouver des activités, éveiller leur curiosité sur certains jeux, chants, les orienter sur des nouvelles activités.

Pour éveiller sa curiosité et son imagination, le jeune dispose de différents matériaux, matériels, de jeux, livres, etc...

Permettre aux jeunes de s'exprimer par divers modes de communication (bilans ludiques, arts plastiques et spectacle...).

IV. LA GESTION DU QUOTIDIEN ET LES ATTITUDES EDUCATIVES

Les repas

Temps privilégié : c'est un moment calme, de communication intense entre les animateurs et les jeunes. Donc nous mélangerons les âges à table.

Présence des animateurs pour apprendre à se servir et à goûter à tout, en respectant les avis médicaux et les croyances de chacun.

Il faut donner envie à tous de manger de tout, mais l'animateur doit aussi comprendre qu'il y a des choses que l'on n'aime pas.

Le petit-déjeuner sera échelonné et présenté sous forme de buffet pour tous.

Le couchage

Il sera non mixte.

Une heure de coucher sera fixée dans la règle de vie, ainsi qu'une heure de silence.

L'hygiène corporelle et vestimentaire

Il faut permettre à chacun d'avoir des temps d'hygiène réguliers.

Il faudra éviter que les affaires traînent partout. Ceci passera par un temps de rangement quotidien des chambres.

L'animateur veillera à la propreté de chacun tout en respectant l'intimité.

Attention au soleil et ses conséquences, il faudra être vigilant sur le port d'une coiffure pour les activités au soleil. Cela est impératif.

Pour les plus jeunes, les animateurs seront toujours présents pour les aider.

Le courrier et le téléphone

Nous nous efforcerons de faire écrire les jeunes au moins une fois dans la semaine.

De plus, dans la mesure des possibilités, ils pourront téléphoner. Concernant les téléphones portables, si toutefois un jeune en emmène un, le centre de vacances se décharge de toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de l'appareil.

L'usage du téléphone est interdit pendant le temps des repas et des activités. S'il y a un abus, nous lui confisquerons et il le récupérera à la fin du séjour.

L'argent de poche

Les 12-17 ans gèrent leur argent de poche, mais ils peuvent demander aux animateurs de le garder et de les aider à le gérer. Il y aura une sensibilisation à cette gestion.

L'argent de poche **des 8-11 ans** sera confié à un animateur.

Nous utiliserons un outil permettant de gérer son argent. Nous les sensibiliserons à cette gestion.

Le vol

Une attitude de prévention est primordiale. Il faut veiller à ce que l'argent soit toujours dans un porte-monnaie et en cas de non utilisation, rangé dans les affaires.

En cas de vol par des extérieurs, le cas sera étudié et l'équipe verra ce qu'elle peut faire. En cas de vol interne, il faudra essayer de trouver le ou les coupables et prendre les sanctions qui s'imposent après une explication sur le pourquoi.

La violence

Nous ne pouvons pas tolérer la violence.

Les animateurs doivent intervenir et entendre chaque partie avant de prendre une décision sans aucun parti pris.

Une sanction pourra être prise si la violence était "gratuite".

Si nous ne voulons pas de violence entre jeunes, essayons de faire assimiler que l'on peut toujours s'expliquer avant d'en arriver aux mains.

La mixité

Il faut penser à l'intimité de chacun lors de la toilette.

Cependant, les équipes de service seront mixtes car il est important que des garçons et des filles partagent des moments ensemble et que chacun puisse apporter ses compétences personnelles.

Les activités seront mixtes, mais à tous moments des filles et des garçons pourront se retrouver entre eux car ces moments-là sont aussi importants pour le bon équilibre de chacun.

Nous parlerons de prévention par rapport à la sexualité car certains jeunes ont entre 13 et 17 ans, nous demanderons une vigilance de l'équipe d'animation.

Les habitudes de consommation

Le problème de la cigarette, L'organisme Interdit de fumer pour tous les jeunes du centre de vacances.

Alcool, la loi interdit la vente aux mineurs, là aussi nous parlerons de prévention.

L'alimentation en général, nous mettrons en place des menus équilibrés, en soulignant l'importance de bien manger dans un séjour avec un rythme soutenu.

Le voisinage

Il en va de l'image de marque de l'association

La règle de vie abordera obligatoirement ces problèmes : le bruit, le respect des autres.

Les sorties hors du centre

Les jeunes ont l'interdiction de sortir seuls hors du centre. Ils devront toujours être accompagnés d'un animateur.

Le non respect de cette règle entraînera une sanction (signalement auprès de la famille...) pouvant aller jusqu'à un retour dans la famille.